

SÉANCE DU 17 JUILLET 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers**En exercice** 19**Présents** 17**Procuration** 1**Votants** 18

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 01/07/2025

Date d'affichage de la convocation : 02/07/2025

Date d'affichage de la délibération : 18/07/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, FAURÉ, ARRUE, CORTES, MOENNARD, JORDAN, GLEYSSES ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOEL, BACOU, ROUZAUD, VERGER, JAIME.

Ont été excusés : Madame Isabelle DICCIANI.

Ont donné procuration : Madame Anne-Lise CAMUS à Madame Bernadette FAURÉ.

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-55 Convention entre la commune de Flourens et ENEDIS*Exposé*

Madame la Maire expose que l'ALAE et l'équipe pédagogique de l'école Élémentaire de Flourens projettent la création d'une fresque de la citoyenneté et de la transition écologique sur les murs de la cour de récréation afin de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux.

Cette démarche pédagogique et artistique sera encadrée par les enseignants de l'élémentaire et les animateurs de l'ALAE. Pour la création artistique, l'école et la collectivité feront appel à une **artiste plasticienne muraliste M.I.U-Art**. La réalisation de la fresque est envisagée sur le courant du mois d'octobre 2025. L'artiste mènera plusieurs séances de travail avec les classes sur le thème de l'écologie et des énergies renouvelables. Chaque classe se verra attribuer un thème de travail correspondant à l'écologie et aux énergies renouvelables. Ces thèmes pourront être travaillés en amont avec le corps enseignant et l'A.L.A.E. L'idée est de sensibiliser les enfants à la protection des écosystèmes et à la production d'énergie verte.

ENEDIS s'engage à contribuer financièrement par une prise en charge de la prestation d'artiste qui aura été retenue pour accompagner le projet de l'école de Flourens. Il est convenu entre les parties que la contribution financière d'Enedis s'élève à 2 000 € maximum, elle sera réglée directement à l'artiste ou la société qui accompagnera les enfants dans la réalisation de l'œuvre.

La commune communiquera sur la réalisation du projet en mentionnant la participation d'ENEDIS. Cette communication pourra se faire au moyen de la sollicitation du correspondant local de la dépêche, de la proposition d'un article dans le bulletin municipal ou les réseaux sociaux...

Madame la Maire expose la convention avec ENEDIS jointe en annexe, qui a pour objet de définir les modalités pratiques et financières de la collaboration qui va s'engager entre la commune de Flourens et ENEDIS.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- D'approuver la convention avec ENEDIS, jointe en annexe,
- D'autoriser Madame la Maire à signer les pièces y afférentes,

La délibération est adoptée à

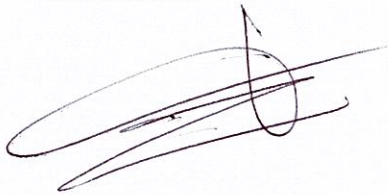
18

VOIX POUR
ABSTENTION(S)
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 17/07/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



La Maire
Marion RIVOIRE



Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le
ID : 031-213101843-20250717-CM0717_202555-DE

